



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

RAPPORT N° 457 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 SEPTEMBRE 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 7 au 14 septembre 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins une (1) personne a été violemment battue et grièvement blessé par des jeunes Imbonerakure¹ dans la province de Gitega.

Le rapport déplore aussi le cas d'une (1) personne détenue qui a été soumise aux traitements cruels, inhumains et dégradants et en même temps victime d'une violation du droit à la santé ainsi que celui de deux (2) personnes qui ont été enlevées par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en provinces de Bubanza et Cibitoke.

1. Atteinte au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de lundi 9 septembre 2024, un homme connu sous le nom de Sylvestre Niyomukiza a été violemment battu par des jeunes Imbonerakure sur la colline de Rukoba, en commune et province de Gitega (centre du Burundi) sur l'ordre du secrétaire collinaire parti du CNDD-FDD, Désiré Habimana.

Selon des sources locales, Désiré Habimana et un groupe de jeunes Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Sylvestre Niyomukiza et lui ont intimé l'ordre d'ouvrir la porte de la maison et de sortir immédiatement. Aussitôt sorti, il a été violemment accueilli par des coups de bâtons, sans aucune explication, au point de ne pouvoir se tenir debout.

SOS-Torture Burundi déplore l'impunité qui entoure les violations répétitives des droits de l'homme commises par des Imbonerakure qui bénéficient du soutien ou

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

sont encouragés par le silence assourdissant des autorités administratives, policières et judiciaires sur leurs exactions.

Elle demande aux instances habilitées de l'Etat de prendre des mesures concrètes pour faire cesser les violations des droits de l'homme commises régulièrement par cette jeunesse du parti au pouvoir, afin de restaurer et asseoir un climat de cohabitation pacifique entre tous les citoyens, sans favoritisme ni discrimination à caractère politique.

2. Cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants et violation du droit à la santé de personnes privées de liberté

- Dans l'après-midi de jeudi 12 septembre 2024, vers 13 heures, le Dr Christophe Sahabo, ancien Directeur Général de l'hôpital Kira et actuellement détenu à la prison de Ruyigi, a été arraché de son lit d'hôpital et transféré *manu militari* à la prison de Ruyigi par des agents du Service National de Renseignement (SNR) pendant qu'il était encore sous perfusion au centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK) en mairie de Bujumbura, communément appelé Roi Khaled, dans le cadre du traitement de ses pathologies graves d'hypertension sévère et d'asthme chronique, exacerbées par les conditions déplorables de détention depuis plus de deux ans.

Selon des témoins, le Dr Christophe Sahabo avait été admis d'urgence au CHUK le 10 septembre 2024 après la suspension de son audience par le Tribunal de grande instance de Muha à la suite de son effondrement devant les juges alors que, même avant l'ouverture de cette audience, il était nettement visible que son état de santé était trop faible.

Les mêmes sources ont révélé que la décision cruelle d'arracher violemment le Dr Christophe Sahabo, et toujours sous perfusion, a été orchestrée, en dehors de toute

logique médicale et humaine, par l'Administrateur Général du SNR, le Général Ildephonse Habarurema.

SOS-Torture Burundi a appris que le Dr Christophe Sahabo est finalement arrivé le même jour vers 16 heures à la prison centrale de Ruyigi située à plus de 150 kilomètres de Bujumbura, après ce long périple sans soins ni véhicule adaptés à son état critique, et qu'il a été reconduit directement dans sa cellule sans se soucier de son état de santé précaire.

Elle rappelle à l'Etat du Burundi que ce traitement constitue une violation flagrante de ses engagements internationaux auxquels il a souscrit, notamment l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui interdit la soumission à la torture et à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et l'article 10 qui lui impose l'obligation de traiter toute personne privée de sa liberté avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. Par ailleurs, l'Etat du Burundi a l'obligation d'assurer des soins de santé aux détenus sans discrimination, y compris dans le cas du Dr Christophe Sahabo.

Elle demande aux autorités du pays, en l'occurrence le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, de prendre une décision sage, urgente et rationnelle en vue du transfert immédiat du Dr Christophe Sahabo vers une structure de santé adaptée en vue de prévenir l'irréparable puisque, dans le cas contraire, si le pire venait à se produire dans ces conditions savamment orchestrées pour conduire à sa disparition, elles en porteront l'entière responsabilité devant l'histoire, la nation et le monde entier.

3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Dans la matinée de lundi 9 septembre 2024, vers 11 heures, le chef de la colline de Kagwema I, Mélance Ndayizeye, âgé de 36 ans, a été enlevé par des individus non identifiés sur la 5^{ème} avenue Gihanga, à la jonction avec la RN5 (Route Nationale n° 5), en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), et l'ont conduit depuis ce jour vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Mélance Ndayizeye s'était rendu au chef-lieu de la commune de Gihanga pour une réunion hebdomadaire avant de recevoir un appel d'une personne qui lui demandait de la rencontrer à la 5^{ème} avenue Gihanga pour lui signer un document « urgent ».

Selon les mêmes sources, Mélance Ndayizeye a été accueilli par trois hommes, soupçonnés d'être des agents du SNR, à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées, qui l'ont forcé à monter dans ce véhicule. Parmi les ravisseurs, deux ont été identifiés par la population de Kagwema I : il s'agit d'un certain Lambert originaire du village II de Gihanga et de Nestor Munezero alias Mbike connu comme un informateur du SNR.

Les mêmes sources ont précisé que Mélance Ndayizeye n'était pas en bons termes avec le chef des Imbonerakure de Gihanga, Olivier Nahimana, depuis sa nomination comme chef de colline car il voulait que son petit frère, troisième sur la liste des conseillers collinaires, fût plutôt nommé à cette fonction.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées, plus particulièrement dans la province de Bubanza depuis le début de cette année, qui sont le plus souvent commis par des agents du SNR ou de renseignement du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Elle demande la cessation de ce phénomène criminel devenu insoluble depuis particulièrement la crise sociopolitique de 2015 liée à la volonté de feu Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat illégal.

- Dans la nuit de lundi 9 septembre 2024, vers 19 heures, un homme connu sous le nom de Paul Uwitije, âgé de 48 ans, a été enlevé par des agents du SNR au centre-ville de Cibitoke de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Paul Uwitije se trouvait dans un bistro appelé « chez Mwarabu » en train d'étancher la soif avec des amis quand des hommes en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB) y ont fait irruption et l'ont menotté avant de l'embarquer vers une destination inconnue à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées du responsable du SNR en province de Cibitoke.

Les mêmes sources ont précisé que les membres de sa famille l'ont cherché sans succès dans tous les cachots de la province de Cibitoke et que tous ses téléphones étaient éteints.

SOS-Torture Burundi a par la suite appris que Paul Uwitije avait été conduit au cachot du SNR en province de Cibitoke et qu'il a été libéré le lendemain, après avoir subi de séances atroces de torture.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.